|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2020 Consultation par correspondance (21 décembre 2020)** |  |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document C20/83-F** |
| **22 décembre 2020** |
| **Original: anglais** |

DÉCISION 621

(adoptée par correspondance)

Nomination d'un nouveau Vérificateur extérieur des comptes

Le Conseil de l'UIT,

considérant

*a)* la Résolution 94 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires;

*b)* le rapport du Comité d'évaluation en vue de la sélection du Vérificateur extérieur des comptes de l'UIT figurant dans le Document [C20/49](http://www.itu.int/md/S20-CL-C-0049/en),

tenant compte

du Règlement financier et des Règles financières de l'UIT (2018),

décide

de désigner le Bureau national de contrôle des finances publiques du Royaume-Uni Vérificateur extérieur des comptes de l'UIT chargé de vérifier les états financiers de l'Union pour 2022, 2023, 2024 et 2025,

charge le Secrétaire général

de porter la présente Décision à la connaissance du Contrôleur et vérificateur général du Bureau national de contrôle des finances publiques du Royaume-Uni et de conclure un contrat avec lui, selon qu'il conviendra.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_